Image not found or type unknown

Faire évacuer une caravane de mon terrain

Par **kezzako**, le **23/09/2008** à **19:40**

Bonjour

J'ai acheté une maison en 2006, et depuis cette date l'ancien propriétaire refuse d'évacuer sa caravane de notre terrain.

Cette caravane est en état d'épave : roues enfoncées de 5cm dans le sol, pneus crevés, porte arrachée, plancher pourri (on passe au travers) ... et personne ne veut nous aider, ni la gendarmerie, ni la mairie ...

De plus cette personne possède toujours la carte grise, ce qui nous interdit de l'évacuer sans son autorisation (qu'il refuse de nous donner)

Que faire ?
Un constat d'huissier pourrait-il être un point de départ ?
Existe-t-il une procédure pour ce genre de situation ?

Merci de votre aide

Par **Vincentius**, le **12/11/2008** à **18:22**

A-t-on le droit d'installer une caravane sur son terrain sans autorisation ?
Camping et caravanage
Camping et caravanage : les interdictions
(source : Service-public.fr)

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés